Plaisance Mouillage organisé Protection des zones et espèces Méditerranée

Annexe-25





MISE EN PLACE D'UNE **ZONE DE MOUILLAGES** ET D'ÉQUIPEMENTS LEGERS

Territoire



Site Natura 2000 Posidonies du Cap d'Agde: INPN MNHN, 2016; trait de côte: SHOM, 2016; Fond de carte: BD Alti IGN,2013; bathymétrie: MNT résolution 250- SHOM/IFREMER; Système de coordonnées: Lambert 93/RGF93/IAG GRS 1980

Contacts

Aire marine protégée de la côte agathoise Tél: 04 67 94 60 00 www.ville-agde.fr

Responsable: Renauld Dupuy de la Grandrive Tél: 04 67 94 62 48 renauld.dupuy@ville-agde.fr

Contexte / Objectifs

Une zone de mouillages et d'équipement légers (ZMEL) a pour but principal de limiter l'impact des mouillages sur les habitats, et notamment sur l'herbier de posidonies.

Suite aux résultats des suivis de fréquentation effectués sur le site Natura 2000 Posidonies du Cap d'Agde, la ville d'Agde, animatrice du site, a souhaité mettre en place une ZMEL. Ainsi, la ZMEL d'Agde a été créée en 2014 et permet **d'organiser et de réglementer certaines zones de mouillages forains** qui posent problème en termes de sécurité, de salubrité et de protection de l'environnement marin. Elle se compose de la zone de « Brescou », qui est un des sites les plus fréquentés par la plaisance, et de la zone « Les Tables », qui est un site emblématique de la plongée sous marine sur la côte agathoise.

Méthodologie / Expérience

La réflexion sur le mise en place d'une ZMEL a débuté en 2011, en collaboration étroite avec les services de l'État. Le comité de pilotage du site Natura 2000 a validé le projet en 2012. Une commission nautique locale - regroupant les principaux acteurs du site - s'est réunie pour discuter et valider le projet en 2014.

Pour les équipements et l'installation une mise en concurrence a été réalisée par un appel d'offres via un marché public.

Un arrêté inter préfectoral a été nécessaire pour l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime naturel, par une ZMEL située sur la commune d'Agde et à son profit (23 juin 2014), délivré pour 15 ans. Cet arrêté a été modifié en 2015 pour augmenter le nombre de bouées en modifiant le plan de balisage.

L'herbier de posidonies et la grande nacre ont été choisis comme indicateurs pour évaluer l'efficacité de la mesure sur le site de Brescou.

Les gorgones blanches ont été choisies comme indicateur pour évaluer l'efficacité de la mesure sur le site des Tables.

ZMEL du Cap d'Agde - secteur Brescou



Partenaires et gouvernances associées au projet

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse: 32% du projet, soit 84 800€;
- Agence des aires marines protégées: 28% du projet, soit 74 200 €;
- Ville d'Agde, animatrice du site Natura 2000: 20% du projet, soit 53 000€;
- Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (contrat Natura 2000): 20% du projet, soit 53 000€.









Difficultés rencontrées

- Aspect administratif chronophage.
- Nécessité de concertation préalable avec tous les acteurs maritimes en amont et information des usagers avant la mise en œuvre du projet.
- Bien connaitre la nature du substrat pour les ancrages (carottage conséquent nécessaire).
- Vitesse excessive des bateaux dans la ZMEL.

Coût du projet pour l'AMP

Mise en oeuvre du projet :

265 000€ dont
130 000€ d'installation

Gestion annuelle:

Installation et entretien (prestation): 26 000€

20 000E

Enlèvement et nettoyage : 20 jours homme

Patrouille Bleue : 6 000€

Coût pour les usagers

ZMEL gratuite

Témoignage

« La mise en place d'une Patrouille bleue et le travail effectué avec la gendramerie maritime et la brigade maritime de Cap d'Agde sont une réelle plus-value pour la sécurité du site mais aussi pour informer et sensibiliser les usagers du secteur »

> Renaud Dupuy de la Grandrive

Descriptif technique / démarche / résultats

La ZMEL est composée de deux secteurs :

- Le site des Tables: initialement destiné aux clubs de plongée a été mis en place en 2005. Ainsi, huit ancrages écologiques ont été installés. Les ancrages ont été remis en état depuis (remplacement d'ancrages, de manilles, de lignes). Ce secteur peut accueillir des bateaux de 8 à 13m. Il a été intégré en 2014 dans l'arrêté inter préfectoral pour plus de cohérence (ouverture du 15 avril ou 15 octobre).
- Le secteur de Brescou a été mis en place en 2014 et est principalement destiné aux plaisanciers. 33 ancrages écologiques ont été installés. Ce secteur peut accueillir des bateaux de 6m, 8m, 13m et 17m. Deux bouées sont destinées à la plongée. En raison de l'augmentation du nombre de clubs de plongée sur la zone, l'amarrage à couple sur les bouées existantes a été autorisé. Ainsi sur ces bouées, la zone peut accueillir deux fois plus de bateaux de plongée (ouverture du 1^{er} juin au 30 septembre).

Le nombre de bouées nécessaires a été déterminé par le suivi de la fréquentation du site par les bateaux, effectué à partir d'un ULM et sur le terrain, sur les deux années précédant l'installation. Pour l'installation des bouées un navire spécialisé dans les travaux sous marins, un bateau de l'AMP, un bateau des services de la ville ainsi qu'une barge ont été nécessaires pour la réalisation des travaux. Un perforateur hydraulique et une visseuse ont été nécessaires pour la pose des ancres. Pour les travaux 3 à 4 plongeurs professionnels et 1 pilote.

La dépose et l'entretien se font dans le même temps par l'entreprise en charge des travaux et nécessitent 1 semaine de travail. Les réparations se font en mer et à terre. Le nettoyage et le stockage des équipements en fin de saison sont effectués par des agents de l'AMP et nécessitent au minimum cinq jours de travail.

Une **patrouille bleue**, composée de deux saisonniers circulant en kayak ou en bateau, est mise en place de juin à fin août. Cette patrouille assure le suivi de la fréquentation à partir de comptages sur le terrain et le suivi de la satisfaction des usagers par enquête. Elle est en charge de la sensibilisation des usagers par la distribution de documents sur la ZMEL.

Des **opérations communes avec les autorités maritimes** sont également effectuées pour surveiller voire verbaliser si une infraction est constatée. Des «opérations coups de points» sont également mises en place.

Perspectives

L'effort est mis sur les opérations de suivi, de sensibilisation et de communication. Plusieurs grandes campagnes de communication ont été réalisées pour cette opération par la direction du milieu marin de la ville.

La communication est opérée par le service communication de la ville d'Agde, par les médias locaux, via la page Facebook du site Natura 2000 et de la ville.

Un agent de l'AMP est chargé de la communication en général et de la rédaction d'articles pour les médias.

Chaque année depuis 2014, une vingtaine d'articles et de reportages ont permis de diffuser l'information sur la ZMEL. Des affiches, dépliants et l'arrêté inter préfectoral

ont été distribués systématiquement chez les principaux acteurs maritimes (loueurs de bateaux, capitaineries etc.). Une vidéo de communication a été réalisée par le service communication de la ville d'Agde.

En période estivale la page Facebook de l'Aire marine protégée, site Natura 2000 des posidonies du Cap d'Agde, est alimentée chaque semaine sur cette thématique.

